

Les services d'aide à domicile SAAD Et les solutions de transport

Les services d'aide à domicile proposent un accompagnement aux actes de la vie quotidienne :

- Entretien du logement, du linge,
- Préparation des repas
- Aide aux courses
- Accompagnement aux déplacements extérieurs
- Activités de loisirs
- Aide partielle ou surveillance à la toilette
- Aide pour les démarches administratives simples
- Aide au répit...

Différentes formes d'emploi à domicile :

- **Prestataire** : la structure est l'employeur de l'aide à domicile et gère l'ensemble des formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration à l'URSSAF...). La structure assure le remplacement de l'aide à domicile en cas d'absence (congrés, maladie...).
- **Mandataire** : le bénéficiaire est l'employeur direct de l'aide à domicile. Le service effectue une partie des démarches administratives.
- **Gré à gré** : Le bénéficiaire est l'employeur, il assure toutes les démarches (recrutement, licenciement, contrat de travail, bulletins de salaire).

Démarches à effectuer en ligne sur le site :

Réseau particulier emploi au 09 72 72 72 76

<https://franceemploiadomicile.fr/>

<https://www.cesu.urssaf.fr/> 0 806 801 525

Le coût des interventions est variable selon la structure intervenante. En fonction des situations et sous conditions de ressources, des aides financières peuvent être accordées. Vous pouvez contacter le CLIC pour être guidé(es) dans vos démarches et connaître les SAAD intervenant sur votre commune.

Il existe plusieurs solutions de **TRANSPORT** :

Les Roues d'Secours du Vignoble, association de déplacement solidaire, aide les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer seules et habitant l'une des communes de la communauté d'agglomération <https://les-roues-dsecours-du-vignoble.fr/>

Adhésion annuelle 5 euros + 0,40 € par km avec un minimum de 4 € par trajet

- Liste des référents communaux auprès du Clic ou de la mairie du lieu de résidence

Retrouvez les horaires de bus HéOh sur : <https://heoh-mobilite.fr/>

Le service Transports et Mobilité **02 40 54 86 19**

ALEOP Transport à la demande du Vignoble : adhésion gratuite puis ticket à l'unité 2,90 €

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans, sur présentation d'un justificatif, la prise en charge peut s'effectuer à domicile.

- Allô Aléop au **09 69 39 14 14** ou sur <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

Mobilité solidaire avec le CCAS de Boussay

La mairie a mis en place un service de « mobilité solidaire » (transport solidaire) encadré par le CCAS. Ce service s'adresse à toutes les personnes âgées ou isolées de la commune, n'ayant plus de moyen de transport. Il permet d'effectuer de petites distances pour faire ses courses, se rendre à un rendez-vous administratif, rendre visite à des amis... Indemnisation des frais couvrant la consommation d'essence.

- Renseignements et inscriptions auprès de la mairie **02 40 06 81 25**

Transport solidaire à Gétigné : La route solidaire

Depuis 2021, les services de mairie ont mis en place un service de transport solidaire visant à aider ponctuellement les personnes n'ayant pas de moyen de déplacement. Ce service s'appelle la route solidaire. Chaque trajet est facturé 0.40€/km, avec un forfait de 2€ minimum. Inscription préalable.

Pour toutes questions et afin de connaître les conditions et obligations du règlement intérieur, pour solliciter un déplacement, prenez contact 48h à l'avance avec le **C.C.A.S. au 02 40 36 07 07**.